



**Rapport du commissaire à la transformation de la société
INOVA PROMOTION
de société à responsabilité limitée en société par actions simplifiées**

 ormeo-experts.com

 contact@ormeo-experts.com

 [facebook.ormeoEC](https://facebook.com/ormeoEC)

LES ANGLÉS · 3 rue des Alizés 30133 Les Angles · Téléphone 04 90 25 94 10

AFH Experts comptables, sas au capital de 493 000€ inscrite à l'ordre des experts comptables de Montpellier
Inscrite à la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Nîmes – RCS Nîmes 434 329 884

LES ANGLÉS · BERRE L'ÉTANG · CARPENTRAS · ISTRES

Ensemble construisons un avenir durable

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code, par décision unanime des associés en date du 28 mai 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Le chiffre d'affaires s'élève à 1 039 376 € pour l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024, comparé à un montant de 1 336 064 € l'exercice précédent soit une diminution de 22,20 %

Le résultat net comptable au 31/12/2024 est de 75 840 €, contre un montant positif de 162 152 € au 31/12/2023 soit une diminution de 53,22 %

Les capitaux propres s'élèvent à un montant positif de 1 208 124 € au 31/12/2024, le capital social à un montant positif de 500 000 €.

Le montant total de l'actif net du bilan est de 23 442 799 € au 31/12/2024.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

– à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

La gérance ne nous a fait part d'aucun élément significatif qui serait intervenu depuis le 31/12/2024. Elle confirme qu'il n'existe pas d'avantages particuliers.

LES ANGLÉS,
Le 15 juin 2025

Pour la SARL AFH
Commissaire à la transformation
Mélanie LELEUX, Commissaire aux comptes inscrite auprès de la CRCC de Nîmes

